

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 920**9 septembre 2003****SOMMAIRE**

Association des Employé(e)s de l'Etat, A.s.b.l., Luxembourg	44146	Japan Dynamic Fund, Sicav, Luxembourg	44160
Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds IV	44153	KN Holding S.A., Luxembourg	44157
Blue Sky Transport Holding S.A., Luxembourg	44125	Lancer M S.A., Luxembourg	44150
Bolton Group International S.A.H., Luxembourg	44160	Land's End S.A.H., Luxembourg	44154
Brasilux S.A., Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise, Luxembourg	44121	Lunasun S.A., Luxembourg	44148
Brasilux S.A., Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise, Luxembourg	44124	Maelux S.A., Luxembourg	44143
Brasilux S.A., Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise, Luxembourg	44125	Maylys Holding S.A., Luxembourg	44158
Brincorp Holdings S.A., Luxembourg	44158	Michigan S.A.H., Luxembourg	44149
Broekhof Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg	44130	Montclair S.A., Luxembourg	44149
Bruly S.A.H., Luxembourg	44159	Naja Investment S.A.H., Luxembourg	44154
Casta S.A.	44148	Neutral Invest S.A., Luxembourg	44151
Columbus, Sicav, Luxembourg	44155	Never Holding S.A.H., Luxembourg	44151
Commodity Investments, S.à r.l.	44147	Nios Holding S.A., Luxembourg	44153
Copat Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	44152	Nordea 1, Sicav, Findel	44115
Cornwell S.A., Luxembourg	44151	Oblicic, Sicav, Luxembourg	44156
Dictame Holding S.A., Luxembourg	44159	Oppenheim Prumerica Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	44146
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg	44148	Optimetra S.A.H., Luxembourg	44147
Dunedin Investments, S.à r.l., Luxembourg	44147	Orissa Finance S.A.H., Luxembourg	44157
Elsa Holding A.G., Luxembourg	44136	Otranto Holding S.A., Luxembourg	44152
Erasmus Holding S.A.H., Luxembourg	44157	Peintures Heiles, S.à r.l., Luxembourg	44142
Exel Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	44129	Portfolio Selection Sicav, Luxembourg	44155
Financière Ako S.A.H., Luxembourg	44158	Promolease S.A., Luxembourg	44150
Forage Holding S.A., Luxembourg	44156	Rookie International S.A.	44147
Gandalf Holding S.A., Luxembourg	44159	Ropicava S.A., Luxembourg	44152
GIB Group International S.A., Luxembourg	44114	Satin S.A.H., Luxembourg	44153
Industrial and Commercial Bank of China, Luxembourg Branch, Luxembourg	44147	Security Capital European Realty Management Holdings S.A., Luxembourg	44145
Interclean Luxembourg S.A.H., Luxembourg	44151	Sogedel S.A.H., Luxembourg	44153
Intertrading and Finance Company S.A.H., Luxembourg	44146	Stasia S.A.H., Luxembourg	44149
		T. Rowe Price Life Plan Income Fund	44129
		TriGranit Finance, S.à r.l., Luxembourg	44148
		Unio Holding S.A., Luxembourg	44154
		Utribat S.A.	44149
		Valgest S.A., Luxembourg	44150
		Vezelay S.A.H., Luxembourg	44157
		Weltec S.A., Luxembourg	44139
		Zadoc S.A.H.	44156

GIB GROUP INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.544.

L'an deux mille trois, le quatre août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIB INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R. C. Luxembourg section B numéro 19.544, constituée suivant acte reçu le 2 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 236 du 5 octobre 1982 et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu le 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 172 du 18 février 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant à Chantemelle, Belgique.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Luis Tavares, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Ariane Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de € 4.929.000,- (quatre millions neuf cent vingt-neuf mille Euros) pour le ramener de son montant actuel de € 4.960.000,- (quatre millions neuf cent soixante mille Euros) à € 31.000,- (trente et un mille Euros), par remboursement aux associés et sans annulation d'actions.

2. Réduction du montant du capital autorisé pour le ramener de son montant actuel à € 1.000.000,- (un million d'Euros) et renouvellement de la durée de celui-ci pour cinq ans aux mêmes conditions que précédemment.

3. Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de € 4.929.000,- (quatre millions neuf cent vingt-neuf mille Euros) pour le ramener de son montant actuel de € 4.960.000,- (quatre millions neuf cent soixante mille euros) à € 31.000,- (trente et un mille Euros), par remboursement aux associés proportionnellement à leur participation, sans procéder à l'annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux associés.

Délaï de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le montant du capital autorisé pour le ramener à € 1.000.000,- (un million d'Euros) et de renouveler sa durée pour cinq ans, aux mêmes conditions que précédemment.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à € 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de € 1.000.000 (un million d'Euros) pour le porter de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille Euros) à € 1.031.000,- (un million trente et un mille Euros), avec ou sans émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé, à partir du 4 août 2003, et jusqu'au 4 août 2008 compris, à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans. Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a de surcroît l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Thirion, L. Tavares, A. Vigneron, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, vol. 140S, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(051533.3/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

NORDEA 1, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.442.

In the year two thousand three, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme NORDEA 1, SICAV, qualifying as Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), having its registered office in L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, R. C. Luxembourg B 31.442, incorporated by deed of the undersigned notary on August 31st, 1989, published in the Mémorial C, number 294 of October 16th, 1989. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on January 5, 2001, published in the Mémorial C, number 89 of February 6, 2001.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Mr Bo Matthiesen, Deputy Managing Director, with professional address in 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel.

The President appointed as secretary Mrs. Patricia Laissy, private employee, with professional address in 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel.

The meeting elected as scrutineer Mr Jens Hasse, Senior Manager, with professional address in 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. To convert the minimum capital amount of the Company from LUF 50,000,000.- to EUR 1,239,468.- and amend Article 5 and Article 23 accordingly;

2. To rename «Class A» shares and «Class B» shares as «distribution shares» and «accumulation shares» respectively and update Article 5, Article 18 and Article 23 accordingly;

3. To allow for the creation of additional classes and sub-classes of shares by amending Article 5, paragraphs 6 and 7 which shall read as follows:

«Shares of any Sub fund may be issued as either distribution or accumulation shares as the Board of Directors may decide. Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided. Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments. The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific charges or fee structure or other characteristics as described in the sales documentation. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more subclasses of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub fund but where a specific sales and redemption charge structure, fee structure, distribution policy, reference currency or other specificity is applied to each sub-class.

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Sub funds and the proceeds of the issue of each Sub fund shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, to such specific types of equity or debt securities as the Board of Directors shall from time to time determine.»

Articles 8, 17, 18 and 19 shall consequently also be amended;

4. To amend Article 5, last paragraph in order to allow for fractions of registered shares to be issued to the nearest ten thousandth of a share;

5. To amend the numbering of Article 12, paragraph 1) in order to increase the clarity of the Article;

6. To amend Article 12, paragraph 2) by replacing the wording «provided that» by «however» in order to bring the text in compliance with Article 40 of the Luxembourg law of 30 March 1988 regarding UCITS;

7. To amend Article 17, 4th paragraph in order to introduce the possibility to levy a redemption fee by adding the following sentence thereto: «The Board of Directors may decide to deduct the price with a redemption fee as specified in the sales documentation»;

8. In order to introduce the possibility to restrict conversions, to amend Article 17, 9th paragraph, the first sentence which shall read as follows:

«Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or sub-class of the same Sub fund or of any other Sub fund without Capital Guarantee and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation»;

9. To amend Article 18, 5th paragraph in order to allow for the Net Asset Value per share to be expressed in the base currency of the Sub-fund as well as in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time;

10. To amend the valuation principles for some of the assets of the Sub-funds by replacing «closing price» by «last available price at the time when the valuation is carried out» in Article 18, 7th paragraph;

11. To amend Article 23 in order to allow for dividends to be paid not only in shares of the Company, in Euro or in the base currency of the relevant Sub-fund but also in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time;

12. To convert the minimum capital amount in an individual Sub-fund from LUF into EUR, to reduce it to € 6,000,000.- and update Article 24 accordingly.

II) The present extraordinary general meeting is an adjourned meeting, a first extraordinary general meeting which has been convened for June 24, 2003, with an agenda containing inter alia the items indicated in I) above, having been unable to resolve on these items, the quorum of presence imposed by law having not been reached.

III) The result of said meeting of June 24, 2003, has been expressly reminded to the shareholders in the convening notices containing the agenda of the present extraordinary general meeting published in:

- The «Mémorial C»:

Number 667 of June 25, 2003 and number 734 of July 11, 2003;

- The «Luxemburger Wort» of June 25, 2003 and of July 11, 2003;

- The «Financial Times» of June 25, 2003 and of July 11, 2003.

The justifying publications are deposited on the bureau of the meeting.

Notices setting forth the agenda of the meeting have been sent by mail on June 25, 2003 to each registered shareholder.

IV) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

V) It appears from the attendance list, that of the thirty-five million five hundred and forty-two thousand six hundred and eighty-six (35,542,686) shares representing the whole corporate capital, thirty-two thousand four hundred (32,400) shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on the items of the agenda, no quorum of shareholders present or represented being required.

After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to convert the minimum capital amount of the Company from fifty million Luxembourg francs (50,000,000.- LUF) to one million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and sixty-eight Euros (1,239,468.- €) and to amend Article 5 and Article 23 accordingly, to be read as follows:

Art. 5. Capital (2nd paragraph). The minimum capital of the Company shall be one million two hundred and thirtynine thousand four hundred and sixty-eight Euros (1,239,468.- €).

Art. 23. Dividends (1st sentence). The general meeting of shareholders shall determine how the profits (including net realised capital gains) of the Company shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare dividends provided however that the minimum capital of the Company does not fall below one million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and sixty-eight euros (1,239,468.- €).

This resolution has been adopted unanimously.

Second resolution

The general meeting decides to rename «Class A» shares and «Class B» shares as «distribution shares» and «accumulation shares» respectively and update Article 5, Article 18 and Article 23 accordingly.

This resolution has been adopted unanimously.

Third resolution

The general meeting allows for the creation of additional classes and sub-classes of shares to amend Article 5, paragraphs 6 and 7 which shall read as follows:

«Shares of any Sub-fund may be issued as either distribution or accumulation shares as the Board of Directors may decide. Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided. Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments. The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific charges or fee structure or other characteristics as described in the sales documentation. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more subclasses of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-fund but where

a specific sales and redemption charge structure, fee structure, distribution policy, reference currency or other specificity is applied to each sub-class,

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Sub-funds and the proceeds of the issue of each Sub-fund shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, to such specific types of equity or debt securities as the Board of Directors shall from time to time determine.»

The general meeting decides that Articles 8, 17, 18 and 19 shall consequently also be amended.

This resolution has been adopted unanimously.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article 5, last paragraph in order to allow for fractions of registered shares to be issued to the nearest ten thousandth of a share.

This resolution has been adopted unanimously.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend the numbering of Article 12, paragraph 1) in order to increase the clarity of the Article.

This resolution has been adopted unanimously.

Sixth resolution

The general meeting decides to amend Article 12, paragraph 2) by replacing the wording «provided that» by «however» in order to bring the text in compliance with Article 40 of the Luxembourg law of 30 March 1988 regarding UCITS.

This resolution has been adopted unanimously.

Seventh resolution

The general meeting decides to amend Article 17, 4th paragraph in order to introduce the possibility to levy a redemption fee by adding the following sentence thereto:

«The Board of Directors may decide to deduct the price with a redemption fee as specified in the sales documentation»;

This resolution has been adopted unanimously.

Eighth resolution

The general meeting, in order to introduce the possibility to restrict conversions, decides to amend Article 17, 9th paragraph, the first sentence which shall read as follows:

«Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or sub-class of the same Sub-fund or of any other Sub-fund without Capital Guarantee and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation»;

This resolution has been adopted unanimously.

Ninth resolution

The general meeting decides to amend Article 18, 5th paragraph in order to allow for the Net Asset Value per share to be expressed in the base currency of the Sub-fund as well as in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time, which shall read as follows:

«The Net Asset Value of each class and/or sub-class of shares of each Sub-fund shall be expressed in the base currency of the relevant Sub-fund and in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time as a per share figure and shall be determined on any Valuation Date by dividing the value of the net assets of the Sub-fund attributable to that class and/or sub-class, being the value of the assets of that class and/or sub-class of the Sub-fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorised designee on the Valuation Date, by the number of shares of the relevant class and/or sub-class then outstanding.»

This resolution has been adopted unanimously.

Tenth resolution

The general meeting decides to amend the valuation principles for some of the assets of the Sub-funds by replacing «closing price» by «last available price at the time when the valuation is carried out» in Article 18, 7th paragraph.

This resolution has been adopted unanimously.

Eleventh resolution

The general meeting decides to amend Article 23 in order to allow for dividends to be paid not only in shares of the Company, in Euro or in the base currency of the relevant Sub-fund but also in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time.

This resolution has been adopted unanimously.

Twelfth resolution

The general meeting decides to convert the minimum capital amount in an individual Sub-fund from LUF into EUR, to reduce it to six million Euros (6,000,000.- €) and update Article 24 accordingly.

This resolution has been adopted unanimously.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at noon.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Findel, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORDEA 1, SICAV, qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), avec siège social à L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 31.442, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 août 1989, publié au Mémorial C, numéro 294 du 16 octobre 1989. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 89 du 6 février 2001.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Bo Matthiesen, Deputy Managing Director, avec adresse professionnelle à 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Laissy, employée privée, avec adresse professionnelle à 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jens Hasse, Senior Manager, avec adresse professionnelle à 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement du capital minimum de la Société de LUF 50.000.000,- à EUR 1.239.468,- et modification subséquente des articles cinq et vingt-trois des statuts;

2. Remplacement des termes «actions de catégorie A» et «actions de catégorie B» respectivement par «actions de distribution» et «actions de capitalisation» et modification subséquente des articles cinq, dix-huit et vingt-trois des statuts;

3. Afin de permettre la création de catégories et sous-catégories d'actions supplémentaires, modification de l'article cinq des statuts, alinéas six et sept pour leur donner la teneur suivante;

«Les actions de tout compartiment pourront être émises soit comme actions de distribution soit comme actions de capitalisation selon décision du conseil d'administration. Les actions de distribution donneront droit au paiement d'un dividende dans l'hypothèse où un tel paiement est décidé. Les actions de capitalisation ne donneront pas droit au paiement d'un dividende. Le conseil d'administration pourra en outre décider de créer d'autres catégories d'actions ayant une structure de commissions ou de frais spécifique ou présentant d'autres caractéristiques telles que décrites dans les documents de vente. Au sein de chaque catégorie d'actions, le conseil d'administration pourra en outre décider de créer deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont les avoirs seront investis en commun conformément à la politique d'investissement du compartiment concerné, mais auxquelles une structure spécifique de commissions de souscription et de rachat, de frais, une politique de distribution spécifique, une devise de référence spécifique ou toute autre particularité sera applicable.

Les actions pourront, en vertu d'une décision du conseil d'administration, être de compartiments différents et les produits de l'émission de chaque compartiment d'actions seront investis conformément à l'article 3 des présents statuts en des valeurs mobilières correspondant aux zones géographiques, aux secteurs industriels ou aux zones monétaires, au type spécifique d'actions ou d'obligations, tels que déterminés par le conseil d'administration.»

Les articles huit, dix-sept, dix-huit et dix-neuf des statuts seront également modifiés en conséquence;

4. Modification de l'article cinq des statuts, dernier alinéa, afin de permettre l'émission de fractions d'actions nominatives jusqu'à quatre décimales;

5. Modification de la numérotation de l'article douze des statuts, alinéa 1) afin d'en améliorer sa lisibilité;

6. Remplacement de la locution «à condition que» par «toutefois» au sein de l'article douze des statuts, alinéa 2) afin de rendre le contenu de l'article conforme à l'article quarante de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif;

7. Afin de permettre le prélèvement éventuel d'une commission de rachat, ajout au sein de l'article dix-sept des statuts, quatrième alinéa, de la phrase suivante:

«Le conseil d'administration peut décider de déduire du prix une commission de rachat telle que spécifiée au sein des documents de vente»;

8. Afin de permettre la restriction éventuelle des conversions, modification de l'article dix-sept des statuts, neuvième alinéa, dont la première phrase aura la teneur suivante:

«Tout actionnaire pourra demander la conversion de tout ou partie de ses actions, avec un nombre minimum d'actions et aux conditions tels que déterminés par le conseil d'administration, en actions d'une autre catégorie et/ou sous-catégorie d'un même ou d'un autre compartiment sans garantie de capital, sous réserve d'éventuelles restrictions telles que décrites au sein des documents de vente.»;

9. Modification de l'article dix-huit des statuts, cinquième alinéa, afin de ne plus limiter la devise d'expression de la Valeur Nette d'Inventaire par action à la devise de base du compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire par action pouvant ainsi être exprimée dans toute autre devise, selon décision du conseil d'administration;

10. Modification des principes d'évaluation pour certains actifs des compartiments par le remplacement des termes «prix de clôture» par les termes «dernier prix disponible au moment où l'évaluation est effectuée» au sein de l'article dix-huit des statuts, septième alinéa;

11. Modification de l'article vingt-trois des statuts afin de permettre le paiement de dividendes non seulement sous forme d'actions de la société, en Euros ou dans la devise de base du compartiment concerné mais également dans toute autre devise selon décision du conseil d'administration;

12. Conversion de la devise d'expression du capital minimum d'un même compartiment de Francs Luxembourgeois en Euros, réduction du capital minimum d'un même compartiment à € 6.000.000,- et modification subséquente de l'article vingt-quatre des statuts.

II) Que la présente assemblée générale extraordinaire est une assemblée ajournée étant donné qu'une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 24 juin 2003 avec un ordre du jour contenant entre autres les points indiqués sub I) n'a pas pu délibérer valablement sur ces points, le quorum de présence imposé par la loi n'ayant pas été atteint.

III) Que le résultat de ladite assemblée du 24 juin 2003 a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour et insérés dans:

- Le «Mémorial C»:

Numéro 667 du 25 juin 2003 et numéro 734 du 11 juillet 2003;

- Le «Luxemburger Wort» du 25 juin 2003 et du 11 juillet 2003

- Le «Financial Times» du 25 juin 2003 et du 11 juillet 2003.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Des avis énonçant l'ordre du jour ont été envoyés par lettres en date du 25 juin 2003 à tout actionnaire nominatif.

IV) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

V) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les trente-cinq millions cinq cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-six (35.542.686) actions représentant l'intégralité du capital social, trente-deux mille quatre cents (32.400) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, aucun quorum de présence n'étant requis.

Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le capital minimum de la Société de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,-LUF) en un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit Euros (1.239.468,- €) et de modifier en conséquence les articles cinq et vingt-trois des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social (2ème alinéa). Le capital minimum du Fonds sera un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit Euros (1.239.468,- €).

Art. 21. Dividendes (1ère phrase). L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les bénéfices nets du capital réalisé) et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le conseil d'administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum du Fonds ne tombe pas en dessous de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit Euros (1.239.468,- €).

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les termes «actions de catégorie A» et «actions de catégorie B» respectivement par «actions de distribution» et «actions de capitalisation» et de modifier en conséquence les articles cinq, dix-huit et vingt-trois des statuts.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, afin de permettre la création de catégories et sous-catégories d'actions supplémentaires, décide de modifier l'article cinq des statuts, alinéas six et sept pour leur donner la teneur suivante:

«Les actions de tout compartiment pourront être émises soit comme actions de distribution soit comme actions de capitalisation selon décision du conseil d'administration. Les actions de distribution donneront droit au paiement d'un dividende dans l'hypothèse où un tel paiement est décidé. Les actions de capitalisation ne donneront pas droit au paiement d'un dividende. Le conseil d'administration pourra en outre décider de créer d'autres catégories d'actions ayant une structure de commissions ou de frais spécifique ou présentant d'autres caractéristiques telles que décrites dans les documents de vente. Au sein de chaque catégorie d'actions, le conseil d'administration pourra en outre décider de créer deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont les avoirs seront investis en commun conformément à la politique d'investissement du compartiment concerné, mais auxquelles une structure spécifique de commissions de souscription et de rachat, de frais, une politique de distribution spécifique, une devise de référence spécifique ou toute autre particularité sera applicable.

Les actions pourront, en vertu d'une décision du conseil d'administration, être de compartiments différents et les produits de l'émission de chaque compartiment d'actions seront investis conformément à l'article 3 des présents statuts en des valeurs mobilières correspondant aux zones géographiques, aux secteurs industriels ou aux zones monétaires, au type spécifique d'actions ou d'obligations, tels que déterminés par le conseil d'administration.»

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence les articles huit, dix-sept, dix-huit et dix-neuf des statuts. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, dernier alinéa, afin de permettre l'émission de fractions d'actions nominatives jusqu'au plus proche dix-millième.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la numérotation de l'article douze des statuts, alinéa 1) afin d'en améliorer la lisibilité.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer la locution «à condition que» par «toutefois» au sein de l'article douze des statuts, alinéa 2) afin de rendre le contenu de l'article conforme à l'article quarante de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale, afin de permettre le prélèvement éventuel d'une commission de rachat, décide d'ajouter à l'article dix-sept des statuts, quatrième alinéa, la phrase suivante:

«Le conseil d'administration peut décider de déduire du prix une commission de rachat telle que spécifiée au sein des documents de vente.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale, afin de permettre la restriction éventuelle des conversions, décide de modifier l'article dix-sept des statuts, neuvième alinéa, dont la première phrase aura la teneur suivante:

«Tout actionnaire pourra demander la conversion de tout ou partie de ses actions, avec un nombre minimum d'actions et aux conditions tels que déterminés par le conseil d'administration, en actions d'une autre catégorie et/ou sous-catégorie d'un même ou d'un autre compartiment sans garantie de capital, sous réserve d'éventuelles restrictions telles que décrites au sein des documents de vente.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article dix-huit des statuts, cinquième alinéa, afin de ne plus limiter la devise d'expression de la Valeur Nette d'Inventaire par action à la devise de base du compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire par action pouvant ainsi être exprimée dans toute autre devise, selon décision du conseil d'administration et de lui donner la teneur suivante:

«La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque compartiment s'exprimera en la devise du compartiment concerné par un chiffre par action et sera déterminée chaque jour d'évaluation en divisant la valeur des avoirs nets du compartiment à attribuer à cette catégorie et/ou sous-catégorie, étant la valeur des avoirs de cette catégorie et/ou sous-catégorie du compartiment moins ses engagements à calculer à l'époque fixée par le conseil d'administration ou un mandataire dûment autorisé au jour d'évaluation, par le nombre des actions émises de la catégorie et/ou sous-catégorie concernée.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les principes d'évaluation pour certains actifs des compartiments par le remplacement des termes «prix de clôture» par les termes «dernier prix disponible au moment où l'évaluation est effectuée» au sein de l'article dix-huit des statuts, septième alinéa.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article vingt-trois des statuts afin de permettre le paiement de dividendes non seulement sous forme d'actions de la société, en Euros ou dans la devise de base du compartiment concerné mais également dans toute autre devise selon décision du conseil d'administration.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise d'expression du capital minimum d'un même compartiment de Francs Luxembourgeois en Euros, de réduire le capital minimum d'un même compartiment à six millions d'Euros (6.000.000,- €) et de modifier en conséquence l'article vingt-quatre des statuts.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Matthiesen, P. Laissy, J. Hasse, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 18CS, fol. 32, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

P. Frieders.

(051485.3/212/378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**BRASILUX S.A., SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE BRASILO-LUXEMBOURGEOISE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 6.368.

L'an deux mille trois, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale des actionnaires de la société SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE BRASILO-LUXEMBOURGEOISE, en abrégé BRASILUX S.A., avec siège social à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, R. C. Luxembourg numéro B. 6.368, constituée suivant acte reçu par Maître Auguste-Nicolas Metzler, alors notaire à Grevenmacher en date du 16 novembre 1962, publié au Mémorial du Grand-Duché, Recueil spécial no. 100 du 21 décembre 1962.

Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Reginald Neuman, notaire à Luxembourg, en date du 28 avril 1989, publié au Mémorial C no. 271 du 26 septembre 1989.

Les statuts ont enfin été modifiés suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire à Luxembourg, en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C no. 438 du 11 août 1997.

L'assemblée est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Maître Guy Arendt, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean Baptiste Sinner, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Stéphane Owczarek, avocat, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Première partie - Assemblée générale tenue conformément aux conditions de quorum et de présence en vigueur lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport annuel du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprise pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leurs fonctions durant l'exercice social.
4. Affectation du résultat.
5. Réélection/nomination des administrateurs et détermination de la durée de leur mandat.
6. Autorisation au conseil d'administration de nommer un délégué à la gestion journalière.

Deuxième partie - Assemblée générale tenue conformément aux conditions de quorum et de présence en vigueur lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société

1. Remplacement dans les Articles 5, 6, 7, 21 et 29 du mot «parts sociales» par le mot «actions».
2. Modification de l'Article 21 des statuts de façon à être lu comme suit:
«Chaque actionnaire aura le droit de voter personnellement ou par procuration, le porteur de la procuration pouvant être un actionnaire ou non.
Chaque porteur de procuration ne peut détenir qu'une seule procuration.»
3. Suppression du second paragraphe de l'article 22 des statuts.
4. Insertion dans l'article 28 des statuts d'un troisième paragraphe autorisant le conseil d'administration à verser des dividendes intérimaires et qui sera formulé comme suit:
«Conformément aux dispositions prévues à l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration est autorisé à verser des dividendes intérimaires.»
5. Divers

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

En vertu des dispositions de l'article 22 de la loi du 9 décembre 1976 sur l'organisation du notariat, le notaire instrumentaire a informé les comparants que le bureau de la présente assemblée ne comprend pas comme scrutateurs deux actionnaires présents, tel que stipulé au deuxième alinéa de l'article 22 des statuts de la société.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cents (200) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million cinq cent soixante-deux mille dollars US (1.562.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour toute responsabilité en rapport avec l'exercice de leurs obligations durant l'exercice social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer, sur les trois millions quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-sept dollars US et neuf cents (3.083.367,09 USD) de profit, cent quinze mille quatre-vingt dollars US et quatre-vingt-cinq cents (115.080,85 USD) à la réserve spéciale, et deux millions neuf cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-six dollars US et vingt-quatre cents (2.968.286,24 USD) au report à nouveau.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renommer Mme Bernardeth Vieira de Souza et M. Gerd Peter Poppinga administrateurs de la Société; de nommer M. Nelson Silva administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Eduardo Marcos de Barros Farias. Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2005.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer un délégué à la gestion journalière.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer dans les articles 5, 6, 7, 21 et 29 le mot «parts sociales» par le mot «actions».

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

«Chaque actionnaire aura le droit de voter personnellement ou par procuration, le détenteur de la procuration étant ou non un actionnaire.

Chaque détenteur de procuration ne peut détenir qu'une seule procuration.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le second paragraphe de l'article 22 des statuts.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer dans l'article 28 des statuts un troisième paragraphe autorisant le conseil d'administration à payer des dividendes intérimaires et qui sera formulé comme suit:

«Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des dividendes intérimaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

Le notaire instrumentaire qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre la version française et la version anglaise, le texte français prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English version:

In the year two thousand and three, on the twenty-second of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Was held a general meeting of the shareholders of the société anonyme SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE BRASILO-LUXEMBOURGEOISE, in abbreviation BRASILUX S.A., having its registered office at 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 6.368, incorporated by deed of Maître Auguste-Nicolas Metzler, then notary residing in Grevenmacher on October 16, 1962, published in the Mémorial C, number 100 of December 21, 1962.

The articles of incorporation have been amended by deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg on April 28, 1989, published in the Mémorial C, number 271 of September 26, 1989.

The articles of incorporation have finally been amended by deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on May 14, 1997, published in the Mémorial C, number 438 of August 11, 1997.

The meeting is opened at five thirty p.m. and presided by Maître Guy Arendt, attorney at law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Who appoints as secretary of the meeting Mr Jean Baptiste Sinner, private employee, with professional address at 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg.

Has been appointed as scrutineer of the meeting Maître Stéphane Owczarek, lawyer, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Part I - General meeting held under the quorum and vote conditions of the annual general meeting of shareholders of the Company.

1. Approval of the balance sheet and of the profit and loss accounts as at December 31, 2001.
2. Approval of the Management Report of the Directors and of the Report of the Independent Auditor for the year ended December 31, 2001.
3. Release of the Directors and the Independent Auditor in respect with the performance of their duties during the financial year.
4. Decision concerning the financial results.
5. Reelection/appointment of the Directors and determination of the duration of their mandate.
6. Authorization to the Board of Directors to appoint a managing-director.

Part II - General meeting held under the quorum and vote conditions of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company.

1. Replacement in articles 5, 6, 7, 21 and 29 of the word «stocks» («parts sociales») by «shares» («actions»).
2. Amendment of Article 21 of the Articles of Incorporation so as to be read as follows:
«Each shareholder will have the right to vote personally or by proxy, the proxyholder being a shareholder or not. Each proxyholder can bear only one proxy.»
3. Deletion of the second paragraph of Article 22 of the Articles of Incorporation.
4. Insertion in Article 28 of the Articles of incorporation of a third paragraph authorizing the Board of Directors to pay interim dividends and to be worded as follows:
«Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915, the Board of Directors is authorized to pay interim dividends.»
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxyholder representing shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled «ne varietur» by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

Pursuant to the provisions of article 22 of the law of December 9th, 1976 on the organisation of the notarial profession, the undersigned notary informed the appearing parties on the fact that the bureau of the present meeting does not comprise as scrutineers two shareholders present, pursuant to the second paragraph of Article 22 of the Articles of Incorporation of the company.

III) It appears from the attendance list, that all the two hundred (200) shares representing the whole corporate capital of one million five hundred and sixty-two thousand US Dollars (1,562,000.- USD) are represented at the present general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

First resolution

The general meeting decides to approve the balance sheet and the profit and loss accounts as at December 31, 2001.

Second resolution

The general meeting decides to approve the Management Report of the Directors and the Report of the Independent Auditor for the year ended December 31.

Third resolution

The general meeting decides to release the Directors and the Independent Auditor from any liability resulting from the performance of their duties during the financial year.

Fourth resolution

The general meeting decides to allocate from the profit of three million eighty-three thousand three hundred and sixty-seven US dollars nine cents (3,083,367.09 USD) an amount of one hundred fifteen thousand and eighty US dollars eighty-five cents (115,080.85 USD) to the special reserve and the remainder of two million nine hundred sixty-eight thousand two hundred and eighty-six US dollars twenty-four cents (2,968,286.24 USD) to retained earnings.

Fifth resolution

The general meeting decides to re-appoint Mrs Bernardeth Vieira de Souza and Mr Gerd Peter Poppinga Directors of the Company; to elect Mr Nelson Silva Director of the Company in replacement of the resigning Director Mr Eduardo Marcos de Barros Farias. The mandate of these Directors will expire immediately after the annual meeting of 2005.

Sixth resolution

The general meeting decides to authorize the Board of Directors to appoint a managing-director.

Seventh resolution

The general meeting decides to replace in Articles 5, 6, 7, 21 and 29 the word «stocks» («parts sociales») by «shares» («actions»).

Eighth resolution

The general meeting decides to amend Article 21 of the Articles of Incorporation so as to be read as follows:

«Each shareholder will have the right to vote personally or by proxy, the proxyholder being a shareholder or not. Each proxyholder can bear only one proxy.»

Ninth resolution

The general meeting decides to delete the second paragraph of Article 22 of the Articles of Incorporation.

Tenth resolution

The general meeting decides to insert in Article 28 of the Articles of incorporation a third paragraph authorizing the Board of Directors to pay interim dividends and to be worded as follows:

«Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10, 1915, the Board of Directors is authorised to pay interim dividends.»

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at six p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Signé: G. Arendt, J. B. Sinner, S. Owczarek, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, vol. 140S, fol. 29, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

A. Schwachtgen.

(052743.3/230/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

**BRASILUX S.A., SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE BRASILO-LUXEMBOURGEOISE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 6.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2003, vol. 140S, fol. 29, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

A. Schwachtgen.

(052748.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

**BRASILUX S.A., SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE BRASILO-LUXEMBOURGEOISE,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 6.368.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1059 du 22 août 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(052742.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

BLUE SKY TRANSPORT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 94.759.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eighteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- DAEDALUS OVERSEAS INC., a Company formed under the Law of Panama, having its registered office at Panama-City, Panama,

here represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

2.- BRIGHT GLOBAL S.A., incorporated under British Virgin Islands Law and having its registered office at Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name BLUE SKY TRANSPORT HOLDING S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's holding purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros), represented by 3,000 (three thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred Euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant *replevins* with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed jointly by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Monday in the month of November at 9.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December, 31st 2003.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- BRIGHT GLOBAL S.A., two thousand shares	2,000
2.- DAEDALUS OVERSEAS INC., one thousand shares.	1,000
Total: two thousand four hundred shares	3,000

All these shares have been fully paid up in cash and therefore the amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros) is as now at the disposal of the Company BLUE SKY TRANSPORT HOLDING SA, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about 5,500 Euros.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors, each with authority to sign jointly with one other director in the name of the Company:

- a) Mr Jan Rottiers, Director, residing in Luxembourg,
- b) Mr David De Marco, Director, residing in Stegen,
- c) Mr Alain Lam, auditor, residing in Mersch,

Their terms of office will expire in six years.

Second resolution

Is elected as statutory auditor:

the company CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. Its term of office will expire in six years.

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary who understands and speaks French, and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City, Panama; ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer au nom et pour le compte de ses mandants et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: BLUE SKY TRANSPORT HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière. Notamment la société peut procéder à l'acquisition de brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur. La société peut octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties. En règle générale, la société pourra poursuivre toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 300.000,- (trois cents mille Euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de novembre à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société BRIGHT GLOBAL S.A. deux mille actions	2.000
2.- La société DAEDALUS OVERSEAS INC. mille actions	1.000
Total: trois mille actions	3.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société BLUE SKY TRANSPORT HOLDING S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 5.500,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
Sont nommés aux fonctions d'administrateurs, avec signature conjointe à deux:
a) Monsieur Jan Rottiers, administrateur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
b) Monsieur David De Marco, administrateur d'entreprise, demeurant à Stegen,
c) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, demeurant à Mersch,
La durée de leur mandat expirera dans six ans.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:
la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
La durée de son mandat expirera dans six ans.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, vol. 139S, fol. 87, case 10. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

J. Elvinger.

(044945.3/211/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

T. ROWE PRICE LIFE PLAN INCOME FUND, Fonds Commun de Placement.

Le contrat modificatif au règlement de gestion daté du 19 août 2003 et prenant effet le 2 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Pour la société

Signature

(054056.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 61.697.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the first day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of EXEL INTERNATIONAL HOLDINGS (NETHERLANDS 2) B.V., a private limited company, having its registered office in Veghel, Netherlands, by virtue of a proxy given on May 26, 2003.

The proxy given, signed ne varietur by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), having its registered office in L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, was incorporated under the denomination of NFC INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG, by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on September 18, 1997, published in the Mémorial C number 107 of February 18, 1998.

- The articles of incorporation have been amended by deed of Maître Edmond Schroeder, prenamed, on December 12, 2000, published in the Mémorial C number 644 of August 17, 2001.

- The capital amount is stated at thirty thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 30,875.-), divided into one thousand two hundred and thirty-five (1,235) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

- The appearing person declares that EXEL INTERNATIONAL HOLDINGS (NETHERLANDS 2) B.V., prenamed, is the sole partner and holder of all the shares of EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), prenamed.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the managers.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), will be safekept for a period of five years in L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de EXEL INTERNATIONAL HOLDINGS (NETHERLANDS 2) B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Veghel, Pays-Bas, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 26 mai 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, fut constituée sous la dénomination de NFC INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG, suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 18 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 107 du 18 février 1998.

- Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 644 du 17 août 2001.

- La société a actuellement un capital social de trente mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 30.875,-), représenté par mille deux cent trente-cinq (1.235) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- Le comparant déclare que la société EXEL INTERNATIONAL HOLDINGS (NETHERLANDS 2) B.V., prédésignée est l'associé unique et propriétaire de toutes les parts sociales de la société EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), prédésignée.

- L'associé unique déclare procéder à la dissolution de la société EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), prédésignée,

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux gérants leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société EXEL HOLDINGS (LUXEMBOURG), prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juillet 2003, vol. 424, fol. 92, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(044785.3/242/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

BROEKHOF HOLDING B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: 3768GE Soest, 15, van Beuningenlaan.

Place of effective management: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 94.793.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-three of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BROEKHOF HOLDING, having its registered office in Van Beuningenlaan 15, 3768GE Soest, The Netherlands,

here represented by Mr Frans Broekhof, director, residing in 3768GE Soest, van Beuningenlaan 15, having the power to implement the company by his sole signature.

The appearing party declares to be the sole shareholder of the company BROEKHOF HOLDING B.V. (the «Company»), a limited liability Company, having its registered office in Van Beuningenlaan 15, 3768GE Soest, The Netherlands, incorporated pursuant to a deed dated November 11, 1988, registered in «Kamer Van Koophandel» in Gooi-en Eemland, the Netherlands under number 31031819.

The appearing person requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the extraordinary meeting of shareholder of the Company at its meeting held in Luxembourg on April 23, 2003, which resolved, among others, (i) to transfer the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg and (ii) to set the date of the transfer of the place of effective management of the Company from The Netherlands to Luxembourg as per April 23, 2003, in compliance with the provisions of Luxembourg laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws. The minutes of said extraordinary meeting of shareholders and a declaration of the director of the Company stating that the fair market value of the Company is at least EUR 12,000,000, after signature ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person, representing the sole shareholder of the Company, further requested the notary to state that:

1. The place of effective management of the Company is hereby transferred from The Netherlands to Luxembourg as of April 23, 2003 and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day.

2. The business and administrative seat and the principal establishment of the Company are set in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen

3. Mr Alhard von Ketelhodt, Mr Gerd Gebhard and Mr Frans Broekhof are appointed as managers of the Company as per April 23, 2003.

4. The corporate capital of 12,000,000.-EUR shall be represented by 480,000 shares of a par value of EUR 25.- each.

5. The Company proceeds to a total update of its Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. There exists a limited liability Company («société à responsabilité limitée») under Luxembourg law by the name of BROEKHOF HOLDING B.V., S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company shall continue to exist for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The objects of the company are:

a. to administer, manage, utilize, hire, rent out, purchase and alienate securities, immovable properties and all other asset values, as well as to make investments of a diverse nature;

b. to participate in, and/or conduct the management of other companies;

c. the company may also grant loans and perform acts which are connected with the foregoing or may be conducive thereto

d. to conclude annuity agreements, as well as to make periodical payments and to implement pension schemes

e. to grant loans with a view to subscribing for shares in its capital or depositary receipts for shares, which loans shall not exceed the amount of the distributable reserves.

f. to lend or borrow funds whether or not mortgage-backed, to provide securities, also for debts of third parties, including mortgage security on its properties for the debts of third parties, natural or legal persons, as well as to bind itself as a surety in a joint and several obligation for those debts.

2.- Further, the company may - at its own expense or at the expense of others - do all other things relating to the above objects in the broadest sense.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Soest, The Netherlands.

It shall have its main office and principal place of business in the city of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in The Netherlands and abroad.

Chapter II.- Corporate Capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve million euros (12,000,000.- EUR) represented by four hundred eighty thousand (480,000) shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) per share, each one of which has been entirely subscribed and paid in.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a pro rata right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares shall be freely transferable among the shareholders. Shares shall be transferable to third parties which are not shareholders, only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management - Board of managers. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers appointed by the general meeting of shareholders. The manager(s) need not be shareholder(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of all members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, as long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General Meetings of Shareholders

Art. 10. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within five months after the closing of the financial year.

Extraordinary general meetings shall be held in Luxembourg.

Art. 11. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 12. Quorum - Majority. Resolution(s) at shareholders' meeting(s) are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter V.- Financial year - Financials - statement - Profit sharing

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

Art. 14. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserve. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree in accordance with paragraph 2 of Article 12 of these Articles of Association to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Chapter VII.- Audit

Art. 18. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter VIII.- Governing law

Art. 19. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Transitory Provision

By way of derogation of Article 13 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the closing of the previous accounting year to December thirty-first of two thousand three.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand six hundred Euros (5,600.- EUR).

For the purpose of registration, it is stated that this transfer of the place of effective management of the Company to Luxembourg is exempt from the contribution duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Extraordinary general meeting

The appearing person, representing the sole shareholders of the Company, has henceforth adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as managers of the Company:
 - a) Mr Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, residing in L-7390 Blaschette, 11, rue de Hiel.
 - b) Mr Gerd Gebhard, expert-comptable, residing in L-1870 Luxembourg, 5, rue Kohlenberg.
 - c) Mr Frans Broekhof, prenamed.

The duration of their mandates is unlimited.

The corporation shall be bound by the joint signature of all the managers.

- 2) The main office is established in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, States herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English; followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BROEKHOF HOLDING, ayant son siège social à Van Beuningenlaan 15, 3768GE Soest, The Netherlands,

ici représentée par Monsieur Frans Broekhof, administrateur, demeurant à 3768GE Soest, van Beuningenlaan 15, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société BROEKHOF HOLDING B.V. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social à Van Beuningenlaan 15, 3768GE Soest, The Netherlands, constituée suivant acte en date du 11 novembre 1988, inscrite à la «Kamer Van Koophandel», à Gooi-en Eemland, aux Pays-Bas, numéro 31031819.

La comparante a requis le notaire d'actier la ratification des résolutions prises par réunion tenue à Luxembourg le 23 avril 2003, qui a décidé, entre autres, (1) de transférer le principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg et (2) de fixer la date de prise d'effet du principal établissement de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg à la date du 23 avril 2003 dans le respect des dispositions des lois luxembourgeoises et règles gouvernant le statut d'une entité juridique, maintenue sans discontinuation conformément auxdites lois.

L'original du procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire et une déclaration de l'administrateur de la Société déclarant que la valeur de marché de la Société est d'au moins EUR 12.000.000,-, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Là-dessus, la comparante a en plus requis le notaire d'acter que:

1. Le principal établissement de la Société est par les présentes transféré des Pays-Bas à Luxembourg avec effet au 23 avril 2003, et la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour.

2. Le siège administratif et d'exploitation et le principal établissement de la Société sont établis à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

3. Monsieur Alhard von Ketelhodt et Monsieur Gerd Gebhard sont nommés comme gérants de la Société à partir du 23 avril 2003.

4.- Le capital social de 12.000.000,-EUR sera représenté par 480.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

5. La Société procède à une refonte totale de ses statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre 1^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous la loi luxembourgeoise sous le nom de BROEKHOF HOLDING B.V., S.à r.l., (ci-après la «Société»).

La Société continuera à exister pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet.

L'objet de la société est de:

a. administrer, gérer, utiliser, louer, acquérir et aliéner des titres, biens immobiliers et toute autre valeur de l'actif, ainsi que d'effectuer des investissements de nature différente;

b. participer à la gestion et/ou diriger d'autres sociétés;

c. la société peut aussi accorder des prêts et conclure des actes liés aux précédentes opérations ou pouvant y contribuer;

d. conclure des accords d'annuité ainsi que d'effectuer des paiements périodiques et mettre en place des régimes de retraite;

e. accorder des prêts dans le but de souscrire à des actions dans son capital ou des reçus de dépôt pour actions, dont les prêts ne dépasseront pas le montant des réserves distribuables;

f. prêter ou emprunter des fonds qu'ils soient ou non garantis par hypothèque, fournir des titres, aussi pour des dettes de tiers, incluant les garanties hypothécaires pour les dettes que l'une ou plusieurs de ses filiales sont redevables à l'égard

de tiers ou pour des dettes de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que de s'engager à titre de garant dans une obligation solidaire pour ces dettes.

2. de plus, la société peut - à ses propres frais ou aux frais des autres - réaliser toute opération se rapportant à l'objet ci-avant mentionné dans le sens le plus large.

Art. 3. Siège social. La société a son siège social à Soest, Pays-Bas.

Elle aura son administration centrale et son principal établissement à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois aux Pays-Bas et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions d'euros (12.000.000,- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt mille (480.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

Art. 5. Participation aux bénéfiques. Chaque part sociale donne droit au pro rata à une fraction des avoirs entièrement souscrites et libérées et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales seront librement transmissibles entre associés. Les parts sociales ne seront transmissibles à des tiers non-associés qu'avec l'accord préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital de la Société.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres parts.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale des associés peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 10. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les cinq mois après la clôture de l'exercice comptable.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg.

Art. 11. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 12. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre V.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfiques - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 12 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Chapitre VII- Vérification des comptes

Art. 18. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre VI.- Loi applicable

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13 des présents statuts, l'exercice social en cours commence à la date de la fin de l'exercice social précédent et finira le 31 décembre 2003.

Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille six cents euros (5.600,-EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du principal établissement de la société à Luxembourg est exempt du droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée nomme comme gérants de la Société:

- a) Monsieur Alhard von Ketelhodt, expert-comptable, demeurant à L-7390 Blaschette, 11, rue de Hiel.
- b) Monsieur Gerd Gebhard, expert-comptable, demeurant à L-1870 Luxembourg, 5, rue Kohlenberg.
- c) Monsieur Frans Broekhof, prénommé.

La durée de leurs mandats est illimitée.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de tous les gérants.

2) Le principal établissement de la Société est établi à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Broekhof, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, vol. 17CS, fol. 70, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juillet 2003.

P. Bettingen.

(045269.3/202/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2003.

ELSA HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.
H. R. Luxemburg B 94.784.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreie, den achtzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1) JALYNN HOLDING S.A., mit Sitz in L-5405 Bech-Kleinmacher, 59 route du Vin, vertreten durch sein alleinzeichnungsberechtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, Herrn André Harpes, Anwalt, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

2) Herr Eric Huttert, Jurist, wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse vertreten durch André Harpes, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg, den 14. Februar 2002, welche von den Komparenten ne varietur gezeichnet wurde und der Gründungsurkunde beigegeben bleibt.

Art. 1. Form und Benennung. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung ELSA HOLDING A.G. an.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums in Luxemburg verlegt werden. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange, wie die Ereignisse fortdauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der mit täglichen Geschäftsführung betrauten ausübenden Organ der Gesellschaft bekanntzugeben.

Art. 3. Zweck. Der An- und Verkauf, die Verwaltung von Beteiligungen, festverzinslichen Wertpapieren, die Vergabe von Krediten und Bürgschaften an Gesellschaften in welchen die Holding mindestens fünfundzwanzig Prozent (25%) des Kapitals hält bis zu einem Höchstbetrag vom dreifachen des eigenen Stammkapitals;

das Halten von Patenten inklusive der Vergabe von Lizenzen an Firmen der Gruppe und unter dem Verbot von Patentrechtenhandel an Drittfirmen;

das Halten von in- und ausländischen Bankkonten inklusive dem Abschluss von Devisentermingeschäften zur Kurssicherung. Zweck der Gesellschaft sind auch alle weiteren Handlungen soweit diese Handlungen im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 liegen.

Art. 4. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann jederzeit im Wege einer Satzungsänderung durch Entschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf zweiunddreissigtausend (32.000,-) Euro festgelegt. Es ist eingeteilt in zweiunddreissig tausend (32.000) Aktien einer und derselben Art zu je einem (1,-) Euro.

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind Namensaktien.

Die Inhaberaktien stammen aus einem Register mit laufend nummerierten Kontrollabschnitten.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Namensaktien geführt, welches die genaue Bezeichnung eines jeden Aktionärs erfasst, sowie die Zahl der Aktien über die er verfügt, und gegebenenfalls, die Abtretung dieser Aktien mit dem Datum der Abtretung.

Art. 7. Übertragung der Aktien. Die Erben, Berechtigten und Gläubiger eines Aktionärs dürfen, aus welchem Grund auch immer, weder die Güter und Werte der Gesellschaft gerichtlich versiegeln, noch deren Teilung oder Statthaftung verlangen, Vorbeugungsmassnahmen nehmen, Inventare provozieren oder sich in irgendeiner Weise in deren Verwaltung einmischen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare und Bilanzen und auf die Beschlüsse des Verwaltungsrates und der Generalversammlung beziehen.

Art. 8. An die Aktien verbundene Rechte. Zusätzlich zu dem Stimmrecht, das der Aktie gesetzlich zugeschrieben ist, gibt jede Aktie Recht auf einen, zu den bestehenden Aktien proportionalen Anteil des Gesellschaftsvermögens, der Gewinne oder des Liquidationskontos.

Die Rechte und Verpflichtungen die mit jeder Aktie verbunden sind, können nicht von ihr getrennt werden, gleichwohl in wessen Besitz sie gelangt.

Der Besitz einer Aktie bringt vollen Rechtes die Einwilligung der Gesellschaftsstatuten und der Entscheidungen der Generalversammlung mit sich.

Die Aktien sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar und sie wird für jede Aktie nur einen Eigentümer kennen.

Art. 9. Bestellung des Verwaltungsrates. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder und sie bestimmt die genaue Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt, sie sind wiederwählbar und sie können jederzeit von der Gesellschafterversammlung, mit oder ohne Grund, abberufen werden.

Bei Ausschneiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. In diesem Fall wird die Gesellschafterversammlung bei ihrem nächsten Zusammentreffen die endgültige Wahl vornehmen.

Art. 10. Versammlungen des Verwaltungsrates. Die Sitzungen des Verwaltungsrates sind frei durch jeweils ein Mitglied des Verwaltungsrates am Sitz der Gesellschaft einberufbar.

Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen Sekretär.

Jedes abwesende oder verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratsitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn alle Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten sind.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer Verwaltungsratsitzung, welche regelmässig einberufen wurde und gültig beraten hat, gefasst worden. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren Dokumenten, in der Form eines Schriftstückes, eines Kabeltelegramms, eines Telegramms, eines Fernschreibens oder einer Telekopie, mit gleichem Inhalt beurkundet werden.

Art. 11. Protokolle der Verwaltungsratsitzungen. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden der Versammlung oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei beliebigen Mitgliedern unterschrieben. Die Vollmachten werden den Protokollen beigelegt bleiben.

Art. 12. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, die zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder zweckdienlich ist, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Er kann unter anderem und ohne dass die folgende Liste komplett oder begrenzt sei, alle Verträge zeichnen oder Massnahmen treffen, die zur Ausführung jener Unternehmen oder Operationen, die im Interesse der Gesellschaft sind, jede finanzielle oder andere Vereinbarung in diesem Zusammenhang machen, alle der Gesellschaft geschuldeten Summen einkassieren, davon Quittung abgeben, Überweisung oder Abzüge von Geldern, Renten, Guthaben oder sonstigen Werten der Gesellschaft durchführen oder erlauben, jede Kontoeröffnung und alle damit verbundenen Operationen durchführen, Geld auf kurz oder lang an- oder verleihen.

Art. 13. Vollmachten durch den Verwaltungsrat. Der Verwaltungsrat kann ein Teil oder die Gesamtheit seiner Befugnisse bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, sowie Direktoren, Handlungsbevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Er kann auch Spezialvollmachten ausstellen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates oder an eine Drittperson unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Art. 14. Interessenkonflikte. Verträge oder Transaktionen zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen können nicht beeinträchtigt oder für ungültig erklärt werden durch die Tatsache, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse in diesen anderen Gesellschaften haben oder, dass sie Verwaltungsratsmitglieder, Handlungsbevollmächtigte oder Angestellte dieser Gesellschaften sind.

Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, der zur gleichen Zeit die Funktion eines Verwaltungsratsmitgliedes, Gesellschafters, Handelsbevollmächtigten oder Angestellten einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschliesst oder mit welcher sie in irgendeiner Weise in geschäftlicher Verbindung steht, wird nicht durch die Tatsache seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder diesem Unternehmen daran gehindert sein, seine Meinung zu äussern, seine Stimme abzugeben oder tätig zu werden betreffend irgendeiner Frage in Zusammenhang mit einem solchen Vertrag oder einem solchen Geschäft.

Die Gesellschaft wird jedes Verwaltungsratsmitglied oder dessen Erben, Testamentvollstrecker oder Verwalter entschädigen für alle vernünftigerweise von ihm aufgewandten Kosten im Zusammenhang mit irgendeiner Tätigkeit, Klage oder einem Verfahren, in dem das Verwaltungsratsmitglied aufgrund seiner jetzigen oder früheren Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu einer Partei gemacht worden ist, oder auf Verlangen der Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen, bei dem die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und bei der ihm nicht das Recht auf Entschädigung eingeräumt wurde, es sei denn im Zusammenhang mit Angelegenheiten, bei denen er rechtskräftig wegen solch einer Handlung in einer Klage oder einem Rechtsverfahren wegen grober Fahrlässigkeit oder schlechter Geschäftsführung verurteilt worden ist, im Falle eines Vergleichs soll Schadenersatz nur im Zusammenhang mit solchen Angelegenheiten geleistet werden, die durch den Vergleich gedeckt sind und bei denen die Gesellschaft durch ihre Rechtsanwälte dahingehend belehrt worden ist, dass keine Pflichtverletzung die Person, die von dem Schaden freigestellt wird, trifft. Die vorstehenden Rechte auf Entschädigung sollen nicht andere Rechte ausschliessen, auf die diese Person Anrechte hat.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je drei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift eines zu diesem Zwecke beauftragten Mitglied des Verwaltungsrates oder Bevollmächtigten, oder durch die einzelne Unterschrift einer Person, an die durch den Verwaltungsrat oder sein Vertreter eine spezielle Vollmacht ausgestellt wurde, aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

Art. 16. Bezüge des Verwaltungsrates. Die Gesellschafterversammlung kann an die Mitglieder des Verwaltungsrates Festbeträge auszuzahlen oder Präsenzgelder verteilen oder ihnen einen Festbetrag zur Rückzahlung ihrer Reisekosten oder anderer Allgemerkosten vergüten, die als Betriebsausgaben zu verbuchen sind.

Art. 17. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die nicht Aktionäre sein müssen.

Der oder die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung für eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt, sie sind wiederwählbar und die Gesellschafterversammlung kann ihr Mandat zu jeder Zeit, mit oder ohne Grund, widerrufen.

Die jährliche ordentliche Generalversammlung setzt gegebenenfalls die Vergütung für die Kommissare fest.

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäss zusammen gekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse welche diese Satzung oder das Gesetz ihr erteilen.

Art. 19. Jährliche Generalversammlung. Die jährliche Generalversammlung tritt ein jeweils am ersten Mittwoch im Monat Februar um 10 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Platz, der in der Vorladung angegeben ist, und zum ersten Male im Jahre 2004.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

Art. 20. Andere Generalversammlungen. Der Verwaltungsrat respektive jedes Mitglied des Verwaltungsrates ist befugt, andere Gesellschafterversammlungen einzuberufen.

Wenn aussergewöhnliche Ereignisse eintreten sollten, die souverän vom Verwaltungsrat bestimmt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Generalversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 21. Prozedur, Abstimmungen. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von dem oder den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen. Die Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung beinhalten.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, der nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen. Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimme.

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes und der Abberufung des Delegierten des Verwaltungsrates die eine Mehrheit von dreiviertel der anwesenden Stimmen benötigt, erfolgen die Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der Stimmen.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, die bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 22. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem Datum der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2003.

Der Verwaltungsrat bereitet die jährliche Bilanz sowie alle dazu gehörigen Dokumente, unter Beachtung der luxemburgischen Gesetzgebung und der luxemburgischen Buchhaltungspraxis, vor.

Art. 23. Gewinnanwendung. Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn dienen die ersten fünf Prozent (5%) zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Gesellschafterversammlung beschliesst gemäss dem Vorschlag des Verwaltungsrates über die Anwendung des restlichen Reingewinns. Sie kann beschliessen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Aktionäre als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlichen vorgesehenen Bedingungen einer Anzahlung auf vornehmen. Der Verwaltungsrat beschliesst den Betrag sowie das Datum, an dem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 24. Auflösung, Liquidation. Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes kann im Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, die ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Art. 25. Gesetzgebung. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Zeichnung und Einzahlung des Kapitals

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1. André Harpes	31.999
2. Eric Huttert	1
Total:	<u>32.000</u>

Auf alle Aktien wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Herr André Harpes, Anwalt, mit Geschäftsadresse L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse
 2. Herr Eric Huttert, Jurist, mit Geschäftsadresse L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse
 3. Herr Pierre Feltgen, Anwalt, mit Geschäftsadresse in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse
- Herr André Harpes, vorbenannt, wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.

Das Mandat der ernannten Verwaltungsratsmitglieder endet am Schluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung von 2007.

Die laut Artikel 13 der Gesellschaftssatzung geforderte Genehmigung der Gesellschafterversammlung ist für die oben genannten Mitglieder des Verwaltungsrates jeweils einzeln gegeben.

Zweiter Beschluss

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Kommissare auf eins.

Zum Kommissar wird genannt:

Frau Magali Mazuer, mit Geschäftsadresse L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse

Das Mandat des ernannten Kommissars endet am Schluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung von 2007.

Dritter Beschluss

Sie setzen den Gesellschaftssitz fest auf L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Harpes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, vol. 137S, fol. 99, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 3. April 2003.

P. Bettingen.

(045158.3/202/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2003.

WELTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.797.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Mouchet, indépendant, demeurant 315, rue Garibaldi, F-69007 Lyon,
- 2) La société MILLENIUM DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., Société anonyme soumise à la loi du 31 juillet 1929, au capital de 31.000 euros, ayant son siège social à Luxembourg.

Tous deux sont ici représentés par Mademoiselle Julie Poujade, employée privée, demeurant 27, rue des Romains, L-6646 Wasserbillig, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination sociale - Siège - Durée - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: WELTEC S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet principal la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels et machines de soudages, de rechargement, de métallisation et connexes.

La société a également pour objet le développement du procédé «PLASMA».

Par extension, l'achat et la vente de tous produits se rapportant au secteur d'activité prédéfini, ainsi que toute prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant rapport de près ou de loin avec l'objet principal ainsi que toutes prestations de négoce s'y attendant.

L'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur. L'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, le financement de ces sociétés.

Enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société déclare ne pas vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Titre II - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions sont au porteur, et sont émises sur papier. Elles sont remises aux porteurs lors de la signature des statuts. Elles sont numérotées de 1 à 310.

Titre III - Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV - Année sociale - Assemblées générales

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.30 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V - Généralités

Art. 15. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1- La société MILLENIUM DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., cent quatre-vingt-dix actions numérotées de 1 à 190	190
2- Monsieur Claude Mouchet, cent vingt actions numérotées de 191 à 310.	120
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, dont les frais de notaire, s'élève à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

- 1) Monsieur Patrick Mouchet, administrateur de sociétés, né le 25 janvier 1949, à Lyon (F), demeurant 36, rue Albert Schweitzer, L-8033 Strassen,
- 2) Monsieur Jacques Fombonne, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1940, à Bourg en Bresse (F), demeurant 48, rue Bonnand, F-69003 Lyon,
- 3) Monsieur Claude Mouchet, indépendant, demeurant 315, rue Garibaldi, F-69007 Lyon, né le 2 novembre 1941, de nationalité française.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans, la société SERVINOX INTERNATIONAL LIMITED, Société de droit anglais ayant son siège social à Londres, Head Office Trafalgar House, 11/12, Waterloo Place, SW1Y4AU, numéro d'enregistrement 3196131.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 25A, boulevard Royal (2^{ème} étage), L-2449 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le conseil d'administration nomme Monsieur Jacques Fombonne, administrateur délégué, détenant à ce titre, le pouvoir d'engager la société, et tous les pouvoirs et les responsabilités que la loi reconnaît à cette nomination.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Poujade, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 71, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2003.

P. Bettingen.

(045283.3/202/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2003.

PEINTURES HEILES, S.à r.l., Einmangesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis.

H. R. Luxemburg B 93.060.

Im Jahre zweitausenddreie, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Markus Heiles, Maler- und Lakierermeister, wohnhaft zu D-54689 Dasburg, Waldstrasse 5,
2. Frau Marie-Jeanne Demulling-Rix, Büroangestellte, wohnhaft zu L-8363 Greisch, 8, rue de l'Eglise.

Vorgenannte Komparenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEINTURES HEILES, S.à r.l., mit Sitz in L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 93.060, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 10. April 2003, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 7. Mai 2003, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Frau Marie-Jeanne Demulling-Rix, vorbenannt, überträgt hiermit ihre fünfundsiebzig (75) Anteile in der Gesellschaft PEINTURES HEILES, S.à r.l. an Herrn Markus Heiles, vorbenannt, hier gegenwärtig und dies annehmend, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, welcher Preis festgelegt wurde auf den Nominalwert der verkauften Anteile, worüber Quittung.

In ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft PEINTURES HEILES, S.à r.l., nehmen der Herr Markus Heiles, vorbenannt und Frau Marie-Jeanne Demulling-Rix, vorbenannt, die vorgenannte Abtretung, im Namen der Gesellschaft, gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Auf Grund der vorangehenden Abtretung ist Herr Markus Heiles, vorbenannt, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft PEINTURES HEILES, S.à r.l., und fasst somit folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die vielköpfige Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Einmangesellschaft mit beschränkter Haftung umzuändern.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst der Gesellschafter Artikel eins der Satzung wie folgt umzuändern:

«**Art. 1.** Der vorbenannte Komparent errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung PEINTURES HEILES, S.à r.l.»

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorangegangenen Gesellschaftsanteilabtretung beschliesst der Gesellschafter Artikel sechs wie folgt abzuändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-) und ist eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Alle einhundertfünfzig (150) Geschäftsanteile werden von Herrn Markus Heiles, vorbenannt, gezeichnet.»

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst Artikel acht der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfälle des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Hat ein Gesellschafter die Zustimmung zur Abtretung eines Geschäftsanteils an einen Nichtgesellschafter beantragt, so sind die übrigen Gesellschafter zum Vorkauf berechtigt, nämlich den Geschäftsanteil im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft zu erwerben. Macht einer dieser erwerbsberechtigten Gesellschafter von seinem Erwerbsrecht keinen Gebrauch, so geht dieses auf die übrigen Gesellschafter im Verhältnis von deren Beteiligung an der Gesellschaft über.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.»

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter stellt die Kündigung von Frau Marie-Jeanne Demulling-Rix als administrative Geschäftsführerin fest und erteilt ihr Entlast für die Ausführung ihres Mandates.

Als einziger Geschäftsführer wird Herr Markus Heiles, Maler- und Lakierermeister, wohnhaft zu D-54689 Dasburg, Waldstrasse 5, ernannt, welcher die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet durch seine alleinige Unterschrift.

Er kann ausserdem Vollmachten an Drittpersonen erteilen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Heiles, Demulling-Rix, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, vol. 18CS, fol. 4, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. Juli 2003.

P. Bettingen.

(045195.3/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2003.

MAELUX, Société Anonyme.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 74.812.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-second day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders MAELUX, a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 14.812 incorporated pursuant to a deed of the notary Reginald Neuman, residing in Luxembourg, on March 10, 2000, published in the Mémorial C of July 5th, 2000 number 474.

The meeting is presided by Ms Valérie Lambert, employee, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Ms Magali Witwicki, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frédéric Collot, accountant, residing in Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office.
2. Resignation of the current directors of the Company, and election of three new directors.
3. Resignation of the current statutory auditor and election of a new statutory auditor.
4. Amendment of article 12 of the by-laws.
5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the convening notices were sent to all of the shareholders within the required time and in accordance with the legal rules.

IV.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting transfers the registered office of the company to the following address: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Second resolution

The general meeting accepts the resignation of the current Directors of the Company and decides to elect the following as Directors of the company for a period of six years:

- Mr Bernard Felten, attorney, residing in Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur;
- Mr Frédéric Collot, accountant, residing in Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- Mr Kenneth A. Swanstrom, manager, residing at 5190 Old Easton Road, Danboro, PA 18916.

Third resolution

The general meeting accepts the resignation of the current statutory auditor of the Company and decides to elect the following as statutory auditor of the company for a period of six years:

The company VAN GEET, DERICK & CO, with registered office at L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend Article 12 of the by-laws to give it the following content:

«**Art. 12.** La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately six hundred euro (€ 600.-)

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme MAELUX, avec siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.812, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 474 du 5 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Valérie Lambert, employée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Magali Witwicki, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Démission des actuels administrateurs de la société et élection de trois nouveaux administrateurs.
3. Démission de l'actuel commissaire aux comptes de la société et élection d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Modification de l'article 12 des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et décide d'élire en leur remplacement, pour une durée de six années, savoir:

- M. Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur;
- M. Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- M. Kenneth A. Swanstrom, directeur, demeurant à 5190 Old Easton Road, Danboro, PA 18916.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décide d'élire en son remplacement, pour une durée de six années, savoir:

La société VAN GEET, DERICK & CO, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.»

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cents euros (€ 600.-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lambert, Witwicki, Collot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 92, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2003.

P. Bettingen.

(045198.3/202/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2003.

**SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A.,
Société Anonyme.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 61.388.

Following the annual general meeting held on 30 April, 2003, the board of directors and officers are comprised as follows:

Board of Directors:

- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

Managing Director:

- A. Richard Moore Jr.

Vice-Presidents:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton

The Company is bound by the sole signature of any one director or by the sole signature of a managing director and vice-president.

On behalf of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signature

Director

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2003, le conseil d'administration et les fondés de pouvoir sont composés comme suit:

Conseil d'Administration:

- Olivier Piani
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

Administrateur-Délégué:

- A. Richard Moore Jr.

Vice-Présidents:

- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton

La Société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou d'un vice-président.

Pour SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048015.3/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

INTERTRADING AND FINANCE COMPANY S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxemburg, 87, allée Léopold Goebel.

H. R. Luxemburg B 35.374.

Auszug aus dem Bericht über die Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre zum Geschäftsjahr 2002
welche stattgefunden hat in Luxemburg am 30. Juni 2003

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2002 werden gutgeheissen.

Der Verlust über Euro 161,87 für das Jahr 2002 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Die Versammlung gewährt den Verwaltungsratsmitglieder und dem Rechnungskommissar vollständige Entlastung bedingungslos und jedem einzelnen für das Geschäftsjahr 2002.

Die Versammlung stellt fest, dass die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissar zu erneuern sind. Die Mandate der jetzigen Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars werden für die Dauer von 3 Jahren verlängert bis zur Generalversammlung des Jahres 2006.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Herrn Raymond Henschen, Verwaltungsratsvorsitzender, Luxemburg.

Frau Monique Henschen-Haas, Verwaltungsrat, Luxemburg.

Frau Bénédicte Robaye, Verwaltungsrat, Léglise (B).

Der Rechnungskommissar ist wie folgt:

FIDUPLAN S.A., Luxemburg

Die Versammlung stellt fest, dass Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften angewandt werden muss. Die Versammlung beschliesst, die Gesellschaft noch nicht aufzulösen und die Aktivitäten bis zur Liquidation der ITC, S.à r.l., Luxemburg, bestehen zu lassen.

Für gleichlautenden Auszug

FIDUPLAN S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxemburg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046580.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

ASSOCIATION DES EMPLOYE(E)S DE L'ETAT, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2711 Luxemburg, 56, rue Richard Wagner.

Le Conseil d'Administration de l'ASSOCIATION DES EMPLOYE(E)S DE L'ETAT a décidé, conformément à ses statuts, de déplacer le siège social de l'Association à une nouvelle adresse. La nouvelle adresse est à L-2711 Luxemburg, 56, rue Richard Wagner.

Luxemburg, le 4 août 2003.

J. Lakaff / N. Zigrand

Secrétaire / Président

Enregistré à Luxemburg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046632.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 28.878.

Das Verwaltungsreglement des nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg als «Fonds Commun de Placement à Compartiments Multiples» errichteten und zum öffentlichen Vertrieb in Luxemburg und Deutschland zugelassenen Sondervermögens PATAGON ändert sich wie folgt:

Der Namensbestandteil PATAGON in der Bezeichnung des Fonds wird durch SANTANDER ersetzt.

Vorstehende Änderung tritt mit ihrer Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 1. August 2003 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxemburg, den 30. Juni 2003.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Unterschriften

Luxemburg, den 2. Juli 2003.

SAL. OPPENHEIM JR & CIE LUXEMBURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxemburg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046715.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

COMMODITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 54.266.

Le siège social de la société au 60, Grand-rue L-1660 Luxembourg, est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour réquisition

Signature

Gérant domiciliateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01909. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047285.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK OF CHINA, LUXEMBOURG BRANCH

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.531.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Signature.

(048021.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ROOKIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.107.

Le siège social de la société au 60, Grand-rue L-1660 Luxembourg, est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2002.

Pour réquisition

Signature

Gérant Domiciliateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01908. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047287.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

OPTIMETRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.448.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00361, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour OPTIMETRA S.A., Société Anonyme Holding

M.-J. Reyter

Administrateur

(047465.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.883.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, en août 2003, réf. LSO-AH02176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2003.

Signature.

(048050.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

TriGranit FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 77.224.

Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 9 juillet 2003, que les cinq cents (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée TriGranit FINANCE, S.à r.l., (ci-après la «Société») sont désormais entièrement détenues par TriGranit HOLDING LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège social à 1, Lam-bousa Street, 1095 Nicosie, Chypre, de sorte que celle-ci est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

TriGranit FINANCE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048016.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

LUNASUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.750.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

LUNASUN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048033.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.656.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2003.

Signature.

(048052.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

CASTA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.966.

Le domicile de la société anonyme CASTA S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Nobert Schmitz

- Jean Bintner

- Norbert Werner

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

(048106.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

MONTCLAIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.306.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2003

Démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.
Nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour la société
MONTCLAIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048127.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

STASIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.748.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2003

Démission de Monsieur Norbert Werner comme Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.
Nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Norbert Werner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour la société
STASIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048138.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

UTRIBAT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.267.

—
Le domicile de la société anonyme UTRIBAT S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz
- Jean Bintner
- Norbert Werner

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048140.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.294.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00363, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(047466.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

VALGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.664.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2002

Messieurs Norbert Schmitz, Bertrand Pebarthe et Pascal Wiscour-Conter et Madame Valentine Cointreau sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
VALGEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048144.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

LANCER M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.933.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 juillet 2003, enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2003, vol. 524, fol. 21, case 1.

I.- Que la société anonyme LANCER M S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire (R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.933) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 492 du 11 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1491 du 16 octobre 2002.

II.- Que la société se trouve dissoute aux droits des parties, par reprise par les actionnaires, proportionnellement à leurs participations dans la société, de l'intégralité de l'actif et du passif.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'adresse L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 août 2003.

J. Seckler.

(048298.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

PROMOLEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.619.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'acte, en date du 21 juillet 2003, enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2003, vol. 524, fol. 17, case 11.

I.- Que la société anonyme PROMOLEASE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. S. Luxembourg section B numéro 38.619, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 174 du 30 avril 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux:

- en date du 21 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 437 du 1^{er} octobre 1992;
- en date du 27 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 441 du 8 novembre 1994;
- en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 138 du 21 mars 1997.

II.- Que suite à la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2003.

J. Seckler.

(048322.3/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

NEUTRAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.390.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 2003, enregistré à Mersch, le 4 août 2003, vol. 424, fol. 16, case 10, que la société anonyme NEUTRAL INVEST S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 8 du 4 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 572 du 12 avril 2002, au capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme NEUTRAL INVEST S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(048311.3/242/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

NEVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.999.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 juillet 2003, enregistré à Mersch, le 18 juillet 2003, vol. 424, fol. 99, case 8, que la société anonyme NEVER HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 418 du 7 juin 2001, au capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme NEVER HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(048316.3/242/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 16.437.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(048329.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

CORNWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 83.024.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Signature.

(048056.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

OTRANTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.313.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 juillet 2003, enregistré à Mersch, le 18 juillet 2003, vol. 424, fol. 99, case 9, que la société anonyme OTRANTO HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 481 du 27 juin 2001, au capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme OTRANTO HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(048317.3/242/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ROPICAVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.308.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 2003, enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} août 2003, vol. 524, fol. 18, case 3.

I.- Que la société anonyme ROPICAVA S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.308, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 619 du 6 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Maître Jacques Delvaux en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 232 du 10 avril 1998.

II.- Que suite à la réunion de toutes les actions en une seule main la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2003.

J. Seckler.

(048320.3/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.400,- EUR.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.419.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions en date du 17 juin 2003 de ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) L.P., ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représentée par son General Partner ADVENT DANUBIUS (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands, associé unique de la société COPAT LUXEMBOURG, S.à r.l., que la personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie B:

- Madame Janet L. Hennessy, Venture Capitalist, née le 27 avril 1957 à Medford, MA, Etats-Unis, et demeurant au 129 Lincoln Street, Melrose, MA, Etats-Unis.

Munsbach, le 1^{er} août 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048425.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

NIOS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.160.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 8 septembre 2003 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

(04185/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS IV, Fonds Commun de Placement.

Verwaltungsreglement

Fassung August 2003

ERRATUM

In der Veröffentlichung vom 1. September 2003, Mémorial C n° 892, wurde in Artikel 15 (1) irrtümlicher Weise das Wort «darauffolgenden» anstelle «desselben» angegeben.

Artikel 15 (1) ist wie folgt zu lesen:

- (1) Das Geschäftsjahr des Fonds beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres am 31. Dezember desselben Jahres.
Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Auflegung des Fonds und endet am 31. Dezember 2003.
Diese Anzeige berichtigt die Anzeige vom 1. September 2003.

Die Verwaltungsgesellschaft

Die Depotbank

(04380/006/15)

SATIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.536.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} octobre 2003 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administration démissionnaire.
6. Divers.

I (03808/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

SOGEDEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.571.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 octobre 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04100/755/18)

Le Conseil d'Administration.

UNIO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 81.268.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 25 septembre 2003 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04120/546/18)

Le Conseil d'Administration.

NAJA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.475.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (04269/506/16)

Le Conseil d'Administration.

LAND'S END S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 63.908.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 30 septembre 2003 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04305/755/17)

Le Conseil d'Administration.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.315.

Lors de l'assemblée générale ordinaire («l'Assemblée») qui s'est tenue le 21 août 2003 au siège social de la Société, étant donné qu'aucune action n'a été présentée ou représentée sur le nombre d'actions en circulation de la Société et que le rapport annuel audité n'a pu être remis dans les délais requis, la Présidente de l'Assemblée a décidé de surseoir aux décisions de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée générale ordinaire reprenant ces mêmes points.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir assister à la

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social le 2 octobre 2003 à 11.00 heures en vue d'examiner les points de l'ordre du jour suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2003.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (04349/755/30)

Par ordre du Conseil d'Administration.

PORTFOLIO SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 56.144.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft freut sich, die Aktionäre zu der

AUSSERORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

einzuladen, die am Montag, dem 29. September 2003 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz in Luxemburg stattfinden wird.

Die Punkte der nachfolgenden Tagesordnung kommen zur Abstimmung:

Tagesordnung:

1. Neufassung der Satzung, die u.a. auch Artikel 4 betrifft, der folgenden Wortlaut haben wird:
«**Art. 4. Gesellschaftsziel.** Hauptsächliches Ziel der Gesellschaft ist es, die ihr zur Verfügung stehenden Mittel nach dem Grundsatz der Risikostreuung in nicht in Wertpapieren verbriefte Terminkontrakte (Futures und Optionen) jeder Art anzulegen und ihren Aktionären den Ertrag der Verwaltung ihres Vermögens zugute kommen zu lassen. Sie kann weiterhin zu Liquiditätsreservszwecken Barguthaben halten oder in Staatspapiere, an einem geregelten Markt gehandelte Forderungspapiere oder Forderungspapieren gleichgesellte Wertpapiere erster Bonität investieren.
Die Gesellschaft ist in dem vom Gesetz vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (hier-nach «Gesetz vom 20. Dezember 2002» - «loi concernant les organismes de placement collectif et modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée») gezogenen Rahmen befugt, Maßnahmen jeder Art zu ergreifen und durchzuführen, die sie zur Erreichung ihres satzungsmäßigen Zieles für nützlich hält.»
2. Verschiedenes.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an dieser Hauptversammlung teilzunehmen. Aktionäre, die dieser Versammlung beiwohnen wollen, werden gebeten, die Gesellschaft mindestens fünf Tage im Voraus darüber in Kenntnis zu setzen. Darüber hinaus müssen Besitzer von Inhaberaktien ihre Aktien mindestens 48 Stunden vor der Versammlung am Sitz der CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, hinterlegen.

Jeder Aktionär kann sich aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, die ebenfalls fünf Tage vor der Hauptversammlung bei der Gesellschaft eingehen muss, durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme, und die Beschlüsse werden durch eine Zweidrittelmehrheit der Anwesenden und Abstimmenden gefasst. Für gültig gefasste Beschlüsse ist ein Quorum von 50% erforderlich.

I (04361/005/32)

Der Verwaltungsrat.

44156

ZADOC S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 33.426.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 29 septembre 2003 à 10.30 heures à l'adresse suivante: 3B, boulevard du Prince Henri, 5e étage, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2002;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs pour une période de 6 ans;
- Nomination d'un administrateur et du commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers:
 - fixation du siège social;
 - constatation de la conversion du capital en euros.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04356/000/20)

Le Conseil d'Administration.

OBLICIC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.841.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav OBLICIC à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 30 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (04365/755/21)

Le Conseil d'Administration.

FORAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 68.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 septembre 2003 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats.
- Délibération concernant la continuité des activités de la société en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04369/755/19)

Le Conseil d'Administration.

44157

VEZELAY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.252.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 septembre 2003 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

II (03983/520/15)

Le Conseil d'Administration.

ERASMUS HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.438.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 septembre 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03992/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ORISSA FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.529.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 18 septembre 2003 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03995/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**KN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. RITCHHOLD S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.831.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 septembre 2003 à 10.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

II (04200/000/23)

*Le Conseil d'Administration.***MAYLYS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 68.648.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 17 septembre 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nomination statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (04114/546/18)

*Le Conseil d'Administration.***BRINCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 24.610.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 septembre 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

II (04147/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCIERE AKO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.519.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FINANCIERE AKO S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 16 septembre 2003 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (04279/000/15)

Le Conseil d'Administration.

BRULY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.857.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 18 septembre 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Transfert du siège social.
7. Divers.

II (04163/833/19)

Le Conseil d'Administration.

DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.184.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 septembre 2003 à 11.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Transfert du siège social
9. Divers

II (04199/000/22)

Le Conseil d'Administration.

GANDALF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.059.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social, le 18 septembre 2003 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des quatre administrateurs et nomination en leur remplacement de nouveaux administrateurs;
2. Démission du Commissaire aux comptes et nomination en son remplacement d'un nouveau commissaire aux comptes;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes sortants;
4. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, au siège social de la Société, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (04244/693/18)

Le Conseil d'Administration.

JAPAN DYNAMIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.694.

Notice is hereby given to the holders of shares in JAPAN DYNAMIC FUND (the «Corporation») that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the «Meeting») of the Corporation will be held at the registered office of the Corporation on 9th September 2003 at 11.45 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of articles 3, 16, 20 and 30 of the articles of incorporation by replacing all references to 30th March 1988 by 20th December 2002.
2. Amendment of article 1 of the articles of incorporation.
3. Amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation so as to read as follows: «The exclusive object of the Corporation is to place funds available to it in transferable securities of all types and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.»
4. Amendment of the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation.
5. Amendment of article 5 of the articles of incorporation by adding a paragraph before article 6.
6. Amendment of article 6 of the articles of incorporation.
7. Amendment of points (i), (ii), (iii) of the third paragraph of article 16 of the articles of incorporation.
8. Amendment to the last paragraph of article 16 of the articles of incorporation.
9. Amendment of the first paragraph of article 23 of the articles of incorporation.
10. Amendment of point D. of article 23 of the articles of incorporation.
11. Amendment of article 24 of the articles of incorporation.

The text of the proposed amendments to the articles of incorporation is available free of charge, upon request, at the registered office of the Corporation.

In order to deliberate validly on the items on the agenda, at least 50% of all outstanding shares must be represented at the Meeting, and a decision in favour of the items of the agenda shall be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.

Holders of bearer shares are requested to present their bearer certificates at the latest on 3rd September 2003, at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg in order to vote at the Meeting. The bearer share certificates will remain blocked until the end of the Meeting.

Shareholders who cannot attend the Meeting in person may vote by proxy. Proxy forms can be obtained, free of charge, upon request at the registered office of the Corporation.

In the event that the 50% quorum is not met, a second extraordinary general meeting of shareholders will be convened where no quorum will be required and the items on the agenda may be approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the meeting.

II (04192/584/39)

By order of the Board of Directors.

BOLTON GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.159.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(047467.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.